

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public.

Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2008-2009	Prévisions 2007-2008	Différence entre 2008-2009 et 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2501 Programme du Bureau du vérificateur général	15 885 300	14 920 600	964 700	11 862 246
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 885 300	14 920 600	964 700	11 862 246
Crédits législatifs	359 400	387 000	(27 600)	400 020
Total du ministère - Charges de fonctionnement	16 244 700	15 307 600	937 100	12 262 266
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	16 244 700	15 307 600	937 100	12 262 266

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la *Loi sur le vérificateur général* et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2008-2009	Prévisions 2007-2008	Différence entre 2008-2009 et 2007-2008	Chiffres réels 2006-2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Bureau du vérificateur général	15 885 300	14 920 600	964 700	11 862 246
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		15 885 300	14 920 600	964 700	11 862 246
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	359 400	387 000	(27 600)	400 020
	Total - Crédits législatifs	359 400	387 000	(27 600)	400 020
Total - Charges de fonctionnement		16 244 700	15 307 600	937 100	12 262 266

PROGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - CRÉDIT 2501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2501-1	Bureau du vérificateur général	
	Traitements et salaires	9 588 200
	Avantages sociaux	2 272 300
	Transports et communications	418 800
	Services	3 081 800
	Fournitures et matériel	474 200
	Paiements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc.	50 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	15 885 300
	Crédits législatifs	
L	<i>Loi sur le vérificateur général</i>	359 400
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	16 244 700